

INSTRUCTIONS DE COURSE

RÉGATE DE L'ESTUAIRE ENTREPRISES ET COMMERÇANTS LE DÉFI VOILES 2019 HONFLEUR

07 Septembre 2019

Lieu : Devant Honfleur et dans la baie de Seine

Autorité Organisatrice : **CERCLE NAUTIQUE DE HONFLEUR**

1. REGLES APPLICABLES

1.1 - RCV 2017 / 2020

- Règles Osiris 2019 et les règles Multi 2000 de l'AMH

- L'armement de sécurité des voiliers participants à la régata doit être conforme :

a) à leur règlement de classe pour toutes les séries monotypes acceptées comme telles.

b) de plus, tous les bateaux doivent être en conformité avec la législation de leur pays pour une navigation à moins de 6 milles d'un abri.

L'armement de sécurité doit être à bord depuis le départ du port jusqu'au retour au port.

1.2 A l'inscription, les concurrents devront présenter :

Le certificat Osiris ou Multi 2000 à jour de leur bateau

La liste d'équipage

Chaque membre de l'équipage devra présenter sa licence FF Voile 2019 portant la mention « Compétition » ou accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

Une autorisation parentale pour tous les concurrents mineurs

2. AVIS AUX CONCURRENTS

Emplacement du tableau officiel d'informations : A l'intérieur des Greniers à Sel

3. SIGNAUX FAITS A TERRE

Emplacement du mât de pavillons : Pavillons envoyés à proximité du tableau officiel aux Greniers à Sel.

4. PROGRAMME DES COURSES

4.1 Une ou plusieurs courses de type côtier pour toutes les flottes sont prévues selon le programme suivant et **pourra être modifiée en fonction des conditions météo** :

Pour toutes les flottes :

- une course de type parcours côtier de Honfleur (zone 1) en direction de la zone 2 (« Ratelets » - « Semoy »).

- une deuxième course de type parcours côtier de la zone « Ratelets », dans la zone de course 2 avec retour en zone 1 en direction de Honfleur (s'il y a le temps nécessaire).

Procédure de départ : Application de la RCV 26

Le départ de la course sera donné en application de la RCV 26, avec le signal d'avertissement envoyé 5 minutes avant le signal de départ.

Signal d'avertissement (envoi) « Pavillon de classe » 5 minutes

Signal préparatoire (envoi) Pavillon P ou I ou Z ou Noir 4 minutes

Signal préparatoire (affalé) Pavillon P ou I ou Z ou Noir 1 minute

Signal d'avertissement (affalé) « Pavillon de classe » 0 minute

Heure du premier signal d'avertissement : **10h 15**

4.2 Heure du dernier signal d'avertissement : **16h 00**

5. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont les suivants :

Systèmes d'identification : Cagnard obligatoire remis à l'inscription (modification de la RCV 77). Les concurrents devront veiller à ce qu'ils soient bien fixés et maintenus lisibles pendant toute la régates sous peine d'être non classés si le Comité de course ne peut lire le numéro à l'arrivée.

Les pavillons de classe sont définis comme suit et seront utilisés en tant que « SIGNAUX D'AVERTISSEMENT » :

La Flotte 3 pourra être incorporée à la flotte 1 et 2 en fonction du nombre d'inscrits dans cette flotte. Ceci sera précisé par avenant au plus tard le samedi 07 septembre 2019.

FLOTTE 1 : HN Net ≤ 20 Pavillon N



FLOTTE 3 : Sport Boats Pavillon J80



FLOTTE 2 : HN Net > 20 Pavillon C



FLOTTE 4 : Multi 2000 Pavillon CNH



6. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **Annexe Zone de course**.

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours côtiers : voir annexe « parcours côtiers »

7.2 Signaux de parcours :

Le numéro des parcours côtiers à effectuer sera affiché sur le bateau comité par des flammes numériques.

7.3 Parcours côtiers :

L'envoi du pavillon "D" sur le bateau Comité signifie qu'il existe une bouée de dégagement. L'absence du pavillon "D" signifie qu'il n'existe pas de bouée de dégagement.

La bouée de dégagement sera une bouée conique Orange.

Le pavillon vert hissé signifie que la Bouée de dégagement est à contourner et à laisser à TRIBORD.

L'absence du pavillon vert signifie que la Bouée de dégagement est à contourner et à laisser à BABORD.

8. MARQUES

8.1 Marques de départ **bouée conique Jaune et Bateau Comité**

Marque de dégagement : **bouée conique Orange**

Marques de parcours : **bouées coniques Jaune et Orange**

Marques d'arrivée : **bouée conique Jaune et un Bateau Comité**

8.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

9. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

La **zone interdite du Chenal de Rouen** (voir paragraphe 17.4) constitue un *obstacle*, sauf dans le cas des exceptions définies au paragraphe 17.4.

La **Digue basse du Nord** (submersible) matérialisée par des pieux de couleur blanche ou noire, est considérée comme un *obstacle* (quelle que soit la hauteur d'eau).

La **zone de fond malsain située 10 mètres au Nord de la bouée n°6** du Chenal de Rouen, est considérée comme un *obstacle* (quelle que soit la hauteur d'eau).

10. LE DEPART

10.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon Orange sur le bateau du Comité de Course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ située à l'extrémité bâbord.

10.2 Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.

10.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **10 minutes** après son signal de départ sera classé DNS.

11. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

11.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.

11.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis. Ceci modifie la RCV 28.

12. L'ARRIVEE

Entre un bateau arborant un pavillon orange et la marque d'arrivée (bouée conique Jaune) ou une marque du balisage existant (voir annexe parcours côtiers).

Si réduction de parcours entre la marque de parcours et le bateau comité arborant le pavillon S

13. SYSTEME DE PENALITE

Pour toutes les flottes, la règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14 TEMPS CIBLES ET TEMPS LIMITE

Les bateaux, manquant à finir dans un délai **de 30% du temps de course du 3ème bateau de leur flotte ayant effectué et terminé le parcours, sont classés « DNF »**. Ceci modifie les RCV 35, A4 et A5.

Par ailleurs, la ligne sera fermée à 18h30 quel que soit le nombre de concurrents l'ayant franchie.

15. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

Un bateau, ayant l'intention de réclamer, devra impérativement en aviser oralement le comité de course, au moment de son arrivée, en mettant en évidence son pavillon rouge, jusqu'à ce que le comité de course en accuse oralement réception, (modification à la règle 61.1(a)).

15.1 Emplacement du secrétariat du jury : Locaux du CNH

15.2 Heure limite de dépôt des réclamations : **19h00**

15.3 Emplacement du local du jury : Locaux du CNH

16. CLASSEMENTS

16.1 Nombre de course pour valider l'épreuve : 1

16.2 Système de calcul du temps compensé : **Application du barème temps sur temps de la formule Osiris**

16.3 Système de classement :

Le système de classement utilisé est le Système de Points à Minima de l'Annexe A.

Un classement sera effectué pour chaque flotte et Le départage des ex-æquo se fera en utilisant l'annexe A8 des RCV.

17. REGLES DE SECURITE

17.1 Modalités du contrôle à la sortie et au retour :

Avant la procédure de départ, les concurrents **devront émarger aux Greniers à Sel**. En cas d'impossibilité, ils devront se présenter auprès du bateau comité et signaler leur intention de prendre le départ.

Au retour à terre et avant l'heure limite de dépôt des réclamations, les concurrents devront venir aux Greniers à sel **signer une feuille d'émargement retour**.

Les concurrents qui ne rentrent pas au port de Honfleur devront après la course, venir se présenter auprès du Bateau comité et signaler leur intention de se rendre dans un autre port, et accuser réception par VHF.

Tout manquement à ces deux démarches (avant le départ et après l'arrivée) sera pénalisé sans instruction à la discrétion du Jury.

17.2 **Canaux VHF :**

Canal de course 06

Canal de veille-sécurité en Seine 73

Canal de franchissement du SAS-écluse Honfleur 17

Lors des sassées les concurrents doivent se brancher sur le canal 17

Un peu avant et durant le passage du chenal de Rouen entre Amfard Sud-ouest et la bouée n°5, les concurrents doivent veiller sur le canal 73.

17.3 **Utilisation du Bout dehors :**

En dehors de périodes où il sert à envoyer, porter ou affaler le spi, le bout dehors doit être dans sa position la plus rétractée.

17.4 **Zone interdite :**

Le Chenal de Rouen, tel que délimité par les bouées de chenal, est interdit à la navigation sous peine de disqualification sans instruction par le jury.

Il est délimité au Nord par la ligne virtuelle reliant entre elles les bouées de chenal numérotées pair de 4 (Amfard SW) à 22 sur les cartes et au Sud par la digue Sud du chenal de Honfleur, de la balise « A » à Honfleur.

Exceptions :

Sas de Honfleur : pour accéder au sas et en sortir, les bateaux devront couper le chenal en groupe et seulement après accord du radar de Rouen (canal VHF 73).

A l'occasion du franchissement du chenal de Rouen entre les bouées Amfard SW et n°5 un bateau devra différer sa traversée du chenal tant qu'il n'est pas certain qu'il pourra le faire

sans gêner le passage des navires. **Le Comité pourra réclamer contre tout bateau ne respectant pas cette condition, ou évoluant de manière dangereuse à l'intérieur du chenal.** De plus, un bateau devra se conformer aux consignes d'un bateau du Comité, lui enjoignant verbalement de ne pas pénétrer dans le chenal à un moment donné, ou de manœuvrer pour en ressortir sous peine de **disqualification sans instructions.**

17.5 Les bateaux devront avoir une quantité de carburant suffisante et nécessaire à rallier le port de Honfleur depuis le départ (le matin) et jusqu'au retour (le soir) et ce quelles que soient les conditions météo.

18. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

Heure d'affichage des coefficients utilisés pour le calcul des temps compensés :

09h00 le samedi 07 septembre 2019.

Heure limite pour réclamer sur les coefficients : **10h00 le samedi 07 septembre 2019.**

19. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels seront identifiés par le port du pavillon HONFLEUR Normandy Outlet.

20. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

21. PRIX

Résultats, remises des prix, apéritifs à **20h00** aux Greniers à Sel.

22. DECISION DE PARTICIPER

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

ARBITRES DESIGNES

Comité de Course :

Président : Alexandre BOUCHARD

Adjoint : Patrick PERRAULT

Président du Jury : Joseph NORROY

ANNEXE ZONES DE COURSE

Zone 1 délimitée par :

Au Nord par la digue submersible Nord

Au Sud par la digue du Ratier (alignement des bouées rouges du chenal commercial)

Franchissement du chenal entre :

Bouée Amfard Sud-Ouest : $49^{\circ}26,306\text{ N} - 00^{\circ}04,787\text{ E}$

Bouée N° 5 du chenal de Rouen : $49^{\circ}26'504\text{ N} - 00^{\circ}3,595\text{ E}$

Zone 2 délimitée par :

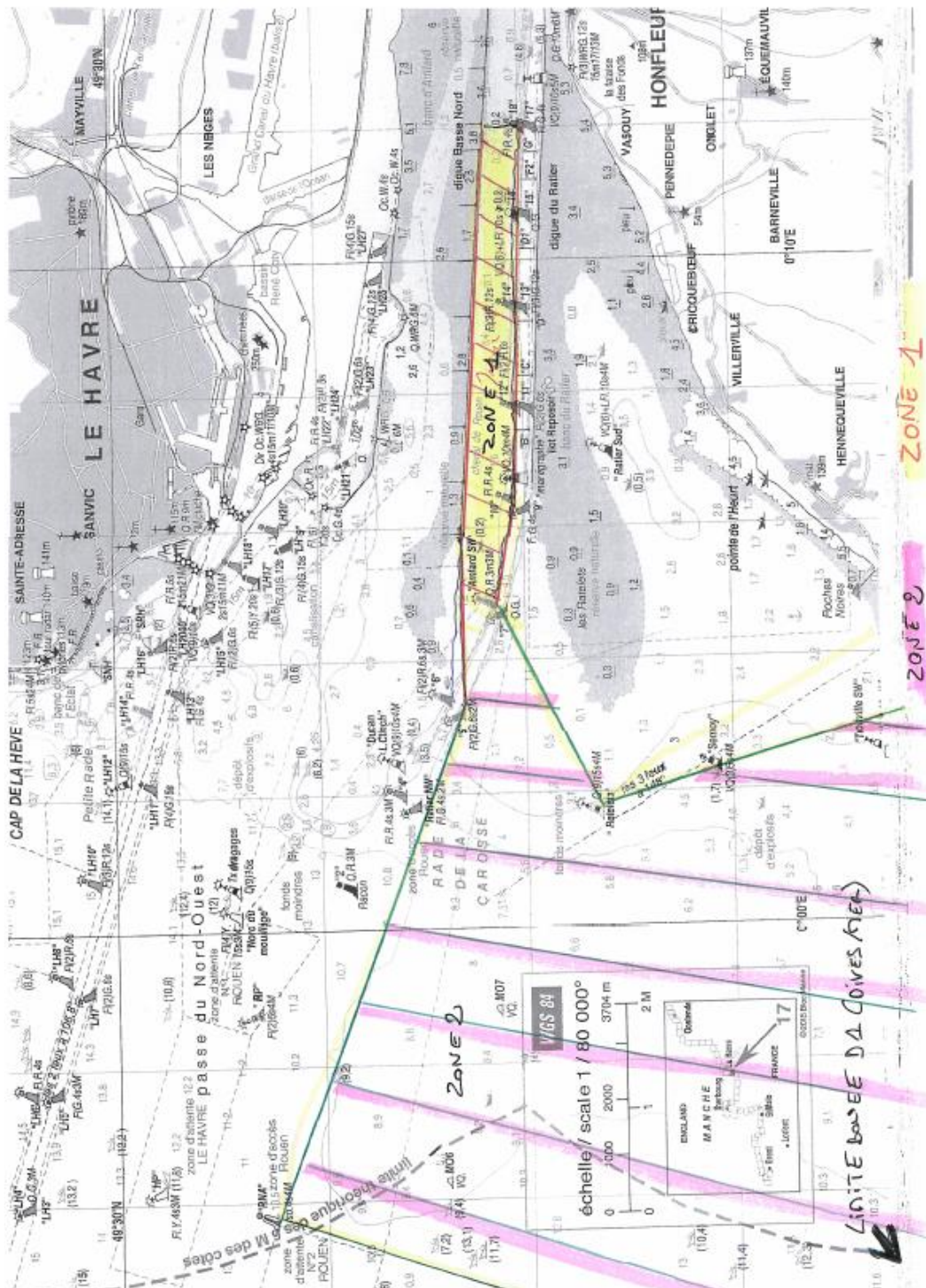
Bouée RNA : $49^{\circ}28,515\text{ N} - 00^{\circ}04,320\text{ W}$

Bouée D1 (Dives-sur-Mer) : $49^{\circ}19,2\text{ N} - 00^{\circ}05,8\text{ W}$

Balise Est du port de Deauville : $49^{\circ}22,4\text{ N} - 00^{\circ}04,1\text{ E}$

Bouée Les Ratelets : $49^{\circ}25.292'\text{N} - 00^{\circ}1.717'\text{E}$

Bouée Amfard Sud-Ouest : $49^{\circ}26,306\text{ N} - 00^{\circ}04,787\text{ E}$



ANNEXE 1 : PARCOURS COTIERS

Honfleur vers Baie de Seine

Parcours 01 (environ 24.5 Nm) :

Départ (devant Honfleur)

Bouée de dégagement (éventuellement)

Naviguer au Nord du Chenal

Porte entre les Bouées Amfard à laisser à Bâbord et N°5 à laisser à Tribord

Bouée Gonflable conique Jaune (environ 1 mille au nord de Ratelets, position approximative 49°26'00N ; 00°01'00E) à contourner en la laissant à **Tribord**

Bouée RNA à contourner en la laissant à **Bâbord**

Bouée Semoy à contourner en la laissant à **Bâbord**

Bouée Ratelets à contourner en la laissant à **Bâbord**

Bouée Semoy à contourner en la laissant à **Bâbord**

Arrivée entre la Bouée Ratelets (A Bâbord) et le Bateau Comité (A Tribord).

Parcours 02 (environ 18.5 Nm) :

Départ (devant Honfleur)

Bouée de dégagement (éventuellement)

Naviguer au Nord du Chenal

Porte entre les Bouées Amfard à laisser à Bâbord et N°5 à laisser à Tribord

Bouée Gonflable conique Jaune (environ 1 mille au nord de Ratelets, position approximative 49°26'00N ; 00°01'00E) à contourner en la laissant à **Tribord**

Bouée Gonflable Orange (position approximative 49°27'00N ; 00°02'00W) à contourner en la laissant à **Bâbord**

Bouée Semoy à contourner en la laissant à **Bâbord**

Bouée Ratelets à contourner en la laissant à **Bâbord**

Bouée Semoy à contourner en la laissant à **Bâbord**

Arrivée entre la Bouée Ratelets (A Bâbord) et le Bateau Comité (A Tribord).

Parcours 03 (environ 27 Nm) :

Départ (devant Honfleur)

Bouée de dégagement (éventuellement)

Naviguer au Nord du Chenal

Porte entre les Bouées Amfard à laisser à Bâbord et N°5 à laisser à Tribord

Bouée Gonflable conique Jaune (environ 1 mille au nord de Ratelets, position approximative 49°26'00N ; 00°01'00E) à contourner en la laissant à **Tribord**

Bouée RNA à contourner en la laissant à **Bâbord**

Bouée Trouville à contourner en la laissant à **Bâbord**

Bouée Ratelets à contourner en la laissant à **Bâbord**

Bouée Semoy à contourner en la laissant à **Bâbord**

Arrivée entre la Bouée Ratelets (A Bâbord) et le Bateau Comité (A Tribord).

Parcours 04 (environ 20.5 Nm) :**Départ (devant Honfleur)**

Bouée de dégagement (éventuellement)

Naviguer au Nord du Chenal

Porte entre les Bouées Amfard à laisser à Bâbord et N°5 à laisser à Tribord

Bouée Gonflable conique Jaune (environ 1 mille au nord de Ratelets, position approximative 49°26'00N ; 00°01'00E) à contourner en la laissant à **Tribord****Bouée Gonflable Orange** (position approximative 49°27'00N ; 00°02'00W) à contourner en la laissant à **Bâbord****Bouée Trouville** à contourner en la laissant à **Bâbord****Bouée Ratelets** à contourner en la laissant à **Bâbord****Bouée Semoy** à contourner en la laissant à **Bâbord****Arrivée entre la Bouée Ratelets (A Bâbord) et le Bateau Comité (A Tribord).**

Baie de Seine vers Honfleur

Parcours 05 (environ 14 Nm) :**Départ (Dans un rayon de 0,5 milles de la bouée Ratelets), (Entre marque de départ et bateau comité)**

Bouée de dégagement (éventuellement)

Sémoï à contourner en la laissant à **Bâbord****Ratelets** à contourner en la laissant à **Bâbord****Sémoï** à contourner en la laissant à **Bâbord****Bouée Gonflable conique jaune** (environ 1 mille au nord de Ratelets, position approximative 49°26'00N ; 00°01'00E) à contourner en la laissant à **Tribord****Porte** entre N°5 à laisser à Bâbord et Amfard à laisser à Tribord

Naviguer au Nord du Chenal

Arrivée (devant Honfleur)**Parcours 06 (environ 19 Nm) :****Départ (Dans un rayon de 0,5 milles de la bouée Ratelets), (Entre marque de départ et bateau comité)**

Bouée de dégagement (éventuellement)

Trouville à contourner en la laissant à **Bâbord****Ratelets** à contourner en la laissant à **Bâbord****Sémoï** à contourner en la laissant à **Bâbord****Bouée Gonflable conique jaune** (environ 1 mille au nord de Ratelets, position approximative 49°26'00N ; 00°01'00E) à contourner en la laissant à **Tribord****Porte** entre N°5 à laisser à Bâbord et Amfard à laisser à Tribord

Naviguer au Nord du Chenal

Arrivée (devant Honfleur)**Parcours 07 (environ 10 Nm) :****Départ (Dans un rayon de 0,5 milles de la bouée Ratelets), (Entre marque de départ et bateau comité)**

Bouée de dégagement (éventuellement)

Bouée Gonflable conique jaune (environ 1 mille au nord de Ratelets, position approximative 49°26'00N ; 00°01'00E) à contourner en la laissant à **Tribord****Porte** entre N°5 à laisser à Bâbord et Amfard à laisser à Tribord

Naviguer au Nord du Chenal

Arrivée (devant Honfleur)